



DÉPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

ARRONDISSEMENT
DE CHARTRES

CANTON DE LUCÉ

Nombre de membres dont le
Conseil Municipal doit être
composé..... 19
Nombre de Conseillers en
exercices..... 19
Nombre de conseillers qui
assistent à la séance..... 18

Quorum : 10 membres

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 10 avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Amilly, légalement convoqué le 2 avril 2026, s'est réuni en mairie d'Amilly, sous la présidence de Monsieur SIROT-FOREAU Denis-Marc, Maire, La séance a été publique.

Étaient présents : M. SIROT-FOREAU Denis-Marc, Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes : CHAIGNEAU Sandrine, DELORME Thierry, HAMELIN Laëtitia, PICAULT David, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : VIGNOL Philippe, VOISIN Dominique, JOUSSE Jean-Paul, ARONDEAU Claude, ROUSSEAU Christophe, LECLERE Laurent, POLLION Emilie, BRANKA Aude, DA FONSECA Philippe, VAUTARD Jérémie, BOURDELAS Lucie, GÉRÉ Aurélie, PELLETIER Laureen, formant la majorité des membres en exercice.

Était absent : ∅

Était absente excusée : Mme MARTINS Carole, pouvoir donné à Mme HAMELIN Laëtitia

Secrétaire de Séance : sandrine CHAIGNEAU

DELIBÉRATION N° 26-2026

Demande de subvention au titre du fonds de concours de Chartres Métropole – brûleurs des chaudières

Monsieur Delorme, adjoint en charge des travaux et de l'entretien des bâtiments expose à l'assemblée :

Dans le cadre de l'entretien et de l'amélioration des équipements des écoles, la collectivité souhaite procéder au remplacement des brûleurs des chaudières actuellement en place.

Cet équipement, devenu vétuste, présente aujourd'hui plusieurs limites :

- une baisse de performance énergétique,
- une consommation excessive de combustible,
- une multiplication des pannes impactant le confort thermique des élèves et du personnel.

Le remplacement des brûleurs permettra :

- d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de l'installation,
- de réduire les coûts de fonctionnement à moyen et long terme,
- de diminuer l'impact environnemental grâce à une combustion plus propre,
- d'assurer des conditions d'accueil optimales et sécurisées pour les usagers.

Ce projet s'inscrit pleinement dans une démarche de maîtrise des dépenses publiques et de transition énergétique des bâtiments communaux.



Madame Hamelin adjointe en charge des finances présente le plan de financement prévisionnel :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel (€)	Taux
Financements publics			
Intercommunalité	FDC	2 156.63 €	50%
Auto-financement			
Fonds propres		2 156.63 €	
TOTAL (€)			
HT		4313.26 €	

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'émettre un avis favorable au projet et de l'autoriser à solliciter une subvention auprès de Chartres métropole pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité** :

APPROUVE le projet de remplacement des brûleurs des chaudières,

ADOpte le plan de financement présenté ci-dessus,

SOLLICITE l'attribution de subvention au titre du fonds de concours de Chartres Métropole,

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026,

AUTORISE le Maire ou son représentant à déposer les dossiers de demandes de subventions,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents et à entreprendre toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,

Sandrine CHAIGNEAU



Le Maire,



Denis-Marc SIROT-FOREAU

Acte exécutoire :

Transmis en préfecture le :

Publié sur le site internet www.amilly28.fr

Notifié le :

13 AVR. 2026

13 AVR. 2026

Le Maire d'Amilly certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, qui peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date d'entrée en vigueur :

- d'un recours gracieux à l'attention du Maire, par envoi à la mairie - 30 rue de la mairie - 28300 AMILLY
- d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans (par voie postale au 28 rue de la Bretonnerie- 45000 ORLEANS ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr)



MAIRIE D'AMILLY - 30, rue de la Mairie - 28300 AMILLY

Tél. 02 37 32 98 13